

Aide-mémoire pour les requérants d'aides financières

éducation21 soutient des projets d'établissement et de classes dans les domaines de l'**éducation en vue d'un développement durable** (incl. éducation aux droits humains, éducation à l'environnement etc.), et de la **prévention du racisme**.

Cet aide-mémoire est destiné à aider les requérant-e-s à déposer leur demande de soutien financier (délais de dépôt 31 janvier, 15 mai et 31 octobre). éducation21 offre la garantie de deux cycles de soumissions (le 31.1. et le 15.5.), une troisième série de soumissions aura lieu le 31.10. en fonction du nombre de candidatures reçues et des fonds disponibles. Pour le fonds EDD, les demandes de soutiens pour les petits projets ayant un coût total inférieur à 1000 CHF seront examinées en continu. Les critères suivants doivent être dans tous les cas remplis :

- **EDD** : les demandes de financement de projets sont déposées à l'aide du [formulaire de demande](#). Veuillez l'envoyer par mail dûment rempli à soutien-financier@education21.ch.
- **Prévention du racisme** : les demandes sont déposées à l'aide du portail en ligne « gestion des aides financières PBV » du Service de lutte contre le racisme du Département fédéral de l'intérieur (DFI) [PBV du SLR - Page d'accueil](#) (instructions et assistance [ici](#)).

Dans le cadre du soutien au projet, éducation21 offre un conseil en matière de contenu de l'ordre de 3 heures. Les suivis de projet en matière de contenu allant au-delà de ce temps sont facturés au tarif de CHF 750.- / jour et peuvent être inscrits au budget.

1. Droit de déposer une demande de soutien

Au moins un des critères suivants doit être rempli pour pouvoir déposer une demande :

- Elèves, enseignant-e-s, directions d'établissement, écoles entières des cycles 1, 2, et 3 et du secondaire II en Suisse.
- Etudiant-e-s ou enseignant-e-s de Hautes écoles pédagogiques en Suisse.
- Uniquement dans le domaine thématique « prévention du racisme » : les intervenants extrascolaires en Suisse pouvant démontrer un lien explicite avec l'école.

Pour la production de moyens d'enseignement, les critères suivants doivent être satisfaits :

- Le besoin des écoles en ce qui concerne le moyen d'enseignement en question est dûment motivé.
- La structure de distribution du produit est établie et présentée dans la demande.

2. Critères d'exclusion

Si un des critères suivants correspond au projet, la demande ne sera pas évaluée :

- La mise en œuvre du projet a débuté avant le dépôt de la demande
- Le projet n'est pas en lien avec l'enseignement
- Financement d'une infrastructure (structures permanentes d'une organisation)
- Financement de séjours et voyages à l'étranger
- Projet purement commercial
- Prosélytisme politique, confessionnel ou autre
- Les points de vue présentés ne sont pas équilibrés
- Projet de recherche
- Projet non soutenu par la Direction de l'établissement (signature sur le formulaire de demande)

- Utilisation de formulaires de demandes non conformes
- Le requérant a déjà un soutien en cours chez éducation21
- Le même projet du même requérant a déjà été soutenu trois fois
- Le projet ne correspond à aucun des deux domaines thématiques.

3. Critères en matière de contenu

- Les critères en matière de contenu varient en fonction des deux domaines thématiques. Veuillez attribuer votre projet à l'un des domaines thématiques (éducation en vue d'un développement durable, ou prévention du racisme). Décrivez dans le formulaire comment vous tenez compte dans votre projet du plus grand nombre possible de critères du domaine choisi. De plus amples informations sont disponibles sur notre site Internet > Les **critères en matière de contenu** sont à votre disposition.

4. Critères méthodologiques et didactiques

- Le projet favorise le développement de compétences EDD : Pour les grands projets, au moins deux compétences en lien avec le projet doivent être décrites, une seule pour les petits projets. Sur notre site > **les compétences EDD** sont à votre disposition.
- Les objectifs d'apprentissage sont énoncés.
- Les liens avec le plan d'études sont explicités.
- Le projet tient compte du monde des apprenant-e-s.
- Plusieurs techniques de travail sont mises en œuvre (diversité méthodologique).
- Le projet comprend un travail de préparation et de suivi approprié, dans le cadre de l'enseignement.
- Les thèmes, méthodes et compétences ainsi que les activités prévues sont cohérentes.
- La participation active des élèves est démontrée.

5. Planification du projet

- Le projet comprend une planification avec des objectifs, des activités, un calendrier et une organisation.
- Le projet prévoit une évaluation ; les résultats et les effets du projet sont documentés et évalués ; la promotion des compétences est analysée.
- Au moins une activité est décrite de façon claire et détaillée.
- **Seulement pour les grands projets, voir également > Bases de la conduite de projets :**
- Une analyse de la situation est réalisée : besoins, contexte, expériences réalisées.
- Une planification détaillée est prévue : qui fait quoi quand ?

6. Budget

- Le budget est logique, réaliste, équilibré et transparent.
- Les tarifs horaires sont respectés : activités administratives CHF 40.- à 80.- ; activités pédagogiques CHF 40.- à 100.- ; travaux techniques CHF 40.- à 80.- ; autres travaux d'auxiliaires CHF 30.- à 100.-.
- Les honoraires et autres prestations ne sont pas rémunérés par ailleurs (p. ex. : les enseignant-e-s font valoir uniquement les heures de travail en dehors de leur emploi) > pas de double financement.
- Tous les postes de budget à partir d'un montant de CHF 4'000.- sont justifiés de façon différenciée.
- La contribution maximale d'éducation21 est de CHF 10'000.- (à l'exception de la ligne de prévention du racisme dont la contribution maximale se monte à CHF 30'000.-).
- Les contributions d'éducation21 représentent au maximum 50% du budget total.
- Dans le domaine de la prévention du racisme, les contributions d'éducation21 doivent représenter au minimum 10% et la part des prestations propres doit être d'au moins 25% du budget.
- Hormis les contributions d'éducation21, les recettes propres (et si possible les contributions de tiers) doivent être indiquées.



- Le compte du bénéficiaire sera, en règle générale, un compte d'école ou d'administration communale ; des paiements sur un compte privé d'enseignant-e ne sont possibles que dans des cas exceptionnels, dûment motivés.

7. Examen de la demande

Les demandes sont évaluées par les collaboratrices et les collaborateurs d'éducation21 et par des expert-e-s externes (voir point 11), sur la base des critères indiqués ci-dessus. Si les montants totaux demandés dépassent les moyens à disposition, les points suivants seront pris en compte lors de la décision :

- 1) rayonnement du projet, « projet-phare », innovation
- 2) rapport coût-impact
- 3) préférence donnée aux demandes provenant d'écoles élémentaires, de gymnases et d'écoles professionnelles
- 4) représentation régionale

En ce qui concerne le domaine thématique de l'éducation en vue d'un développement durable, les expert-e-s évaluent uniquement les grands projets. Durant les trois semaines qui suivent le délai de dépôt (31 janvier, 15 mai et 31 octobre), les requérant-e-s doivent être à disposition pour répondre à d'éventuelles questions complémentaires. L'examen de la demande de soutien prend environ 6 à 8 semaines. La décision est communiquée par courrier postal.

8. Mise en œuvre du projet

En cas d'acceptation du projet, un collaborateur ou une collaboratrice d'éducation21 accompagne la mise en œuvre et se tient à disposition pour fournir des conseils. Il-elle vérifie si les éventuelles conditions complémentaires sont remplies et, le cas échéant, effectue une visite du projet.

9. Conclusion du projet

- Le versement de la contribution de soutien accordée a lieu après approbation du rapport final. Les requérant-e-s rédigent un rapport final et un décompte final qu'ils remettent à éducation21 : sur notre site les > [formulaires du rapport et décompte final](#) sont à votre disposition.
- Les éventuelles conditions supplémentaires sont remplies.
- En cas de différences importantes au niveau du décompte final par rapport au budget prévu, éducation21 se réserve le droit de réduire le montant de la contribution.

10. Contact

Conseil sur la forme et les contenus

Concetta Scarfò

Tél. +41 21 343 00 27

concetta.scarfo@education21.ch

Toutes les informations sont également disponibles sur le site

www.education21.ch/fr/aides-financieres

11. Expert-e-s externes

Nom	Langue	Expérience professionnelle	Compétences
Marco Adamina	allemand	Formateur HEP Berne, Responsable du programme Recherche et Développement de l'enseignement basé sur les compétences	Formateur dans le domaine des sciences de la nature et des sciences humaines et sociales (accent sur l'enseignement primaire). Gestion et coordination de programmes dans la recherche et le développement dans le domaine de l'enseignement basé sur les compétences, Co-Responsable du Centre didactique spécialisé en sciences de la nature, sciences humaines et sociales et développement durable.
Daniele Bianchetti	italien	Directeur à la Scuola Media Locarno 1	Formateur dans le domaine de la géographie et de l'histoire au niveau de l'école secondaire 1. Membre de la commission d'admission des enseignant-e-s d'histoire et de seconde langue étrangère à la scuole medie ticinesi. Ex-président de l'association cantonale des directions d'établissements scolaires de la scuola media du Tessin.
Charline Demeyere	français	Enseignante au cycle 3 Rédactrice des MER de géographie cycle 3	Connaissances des plans d'étude et des moyens d'enseignement élaborés en histoire et géographie au niveau du canton de FR et au niveau romand (dans le cadre de la rédaction des futurs moyens d'enseignement romands).
Miryam Eser Davolio	allemand	Professeure ZHAW Département travail social, Institut für Vielfalt und gesellschaftliche Teilhabe, Zürich	Auteure de ressources pédagogiques dans le domaine de la prévention du racisme, de l'éducation interculturelle ainsi que de la prévention de l'extrémisme.
Elke-Nicole Kappus	allemand	Anthropologue sociale, Formatrice et Responsable de projets HEP Lucerne PHZ Luzern	Formation initiale et continue dans le domaine de la pédagogie interculturelle/, 'Diversity Education', Intégration/ Migration, Ethnicité, citoyenneté et « belonging »; développement, accompagnement et évaluation de projets scolaires d'enseignement inter-/ transculturels.
Fabienne Liechti Wenger	français	Formatrice HEP BEJUNE	Formatrice en sciences de l'éducation traitant les thèmes de la migration et de l'interculturalité, Responsable de la campagne «Unis contre la violence» pour les écoles primaires neuchâteloises.
Lukas Unternährer	français	Enseignant à l'école secondaire de La Tour-de-Trême	Répondant cantonal de Géographie pour le secondaire I du canton de Fribourg. Coresponsable de la mise en application du PER dans le domaine Sciences Humaines et Sociales pour le secondaire I du canton de Fribourg.
Eugen Wechsler	allemand	Enseignant et Responsable de l'EDD à l'école primaire de Gettnau	Actif depuis 20 ans dans les domaines de la promotion de la santé et de l'EDD.